



ENTRE MER ET LUNE **Régate HABITABLES**

DATES : Samedi 10 Mai 2025

LIEU : Baie de Fort de France

AVIS DE COURSE **AVENANT N°1**

L'article 2 de l'avis de course est modifié comme suit

2. RÈGLES APPLICABLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2025-2028 (RCV – ISAF),
- Les Prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course type habitable, leurs Annexes et éventuels avenants.
- Les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus après heure du coucher du soleil et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM,

L'article 3 de l'avis de course est modifié comme suit

3. CATEGORIES ADMISES À COURIR :

Sont admis à courir les bateaux inscrits dans l'une des catégories suivantes,

- ✚ Surprises
- ✚ Racings
- ✚ Monocoques HABITABLES : **Sans Spi**
- ✚ Multicoques habitables

Le président de l'A.O.

Le Président du C.C.